



Allocation simple d'aide sociale aux personnes âgées

Vérfifié le 22 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous ne percevez pas de pension de retraite et que votre demande d' Aspa a été rejetée, vous pouvez demander à bénéficier de l'allocation simple d'aide à domicile aux personnes âgées, versée par l'État.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)